

CLÉ 1

PROCOLE D'ACCORD

"Signer un protocole/charte qui formalise sa volonté de mettre au travail l'éthique des droits humains".

1.1 => FORMALISER UN PROCOLE D'ACCORD ENTRE CHAQUE PARTIE PRENANTE

1.2 => FORMALISER UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DANS LES LIEUX

CLÉ 2

RESEAU D'ENTRAIDE

"Participer à un réseau d'entraide sur cette éthique avec les autres personnes porteuses de projets soutenus au titre des droits culturels au niveau régional, pour participer à l'animation de références partagées".

2.1 => ÉLABORER ET ANIMER DES GROUPES DE COOPÉRATION ET DE COORDINATION LOCAUX

2.2 => ANIMER DES CENTRES DE RESSOURCES LOCAUX

CLÉ 3

ÉVALUATION CONCERTÉE

"Les références partagées servant à une auto-évaluation : adaptation de la temporalité et de la géographie de ces échanges aux dimensions des projets et de leurs contributeurs".

3.1 => ASSOCIER LES PERSONNES DANS LES PROCESSUS D'APPRÉCIATION DES PROJETS

3.2 => PARTICIPER A UNE ANIMATION CONCERTÉE DES PROCESSUS D'ÉVALUATION

CLÉ 4

FORMATION

"Suivre des formations ad hoc pour que la volonté de progresser dans la mise au travail des droits culturels soit sincère".

CLÉ 5

RESPONSABILITÉ INTERNE

"Niveau de responsabilité interne dédiée aux droits culturels : respect des droits des salariés - gouvernance interne - Norme ISO 26000".

5.1 => ANIMER UNE CO-GESTION DES PROJETS

5.2 => ANIMER UNE GOUVERNANCE INTERNE PARTAGÉE DES LIEUX

CLÉ 6

PLANIFIER UN AVANT-APRÈS

"Mise en place d'un agenda/calendrier des mises en relation avec les personnes (bénévoles, personnes résidant sur le territoire à l'année, personnes indifférentes, personnes en situation de vulnérabilité, etc.)".

6.1 => PLANIFIER UN « AMONT » POUR TOUT PROJET A VOCATION DE DIFFUSION

6.2 => ÉTABLIR LES CONDITIONS D'UN « AVANT-APRÈS » DANS LA MISE A DISPOSITION DE LIEUX/DE RESSOURCES

CLÉ 7

PARCOURS NÉGOCIÉS

"Dispositifs de co-élaboration des parcours culturels négociés avec les personnes".

7.1 => CRÉER LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION DU PROJET

7.2 => ÊTRE EN CAPACITÉ D'ADAPTER SES IDÉES DE PROJETS AUX CHOIX DES PERSONNES

7.3 => CRÉER LES CONDITIONS DE LA RELATION ET DU PARTAGE DES RESSOURCES

CLÉ 8

RECOURS

"Organisation de la "gestion pacifiée des écarts" - établir des recours visibles et lisibles dans toutes les parties du projet pour les personnes contributrices".

8.1 => CRÉER LES CONDITIONS DE RÉAJUSTEMENTS DANS LES ACTIONS EN COURS DE RÉALISATION

8.2 => IDENTIFIER UNE (ou plusieurs) PERSONNE RESSOURCE ET RECOURS QUI SUIT L'ENSEMBLE DES TEMPS DU PROJET/DE L'ACTION

CLÉ 9

PAROLE CRITIQUE

"La personne contributrice doit faire partie de l'évaluation".

9.1 => PERMETTRE LA PRISE DE PAROLE CRITIQUE ET DOCUMENTÉE DES PERSONNES CONTRIBUTRICES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE TOUT PROJET